



Revision de la pension en cas de divorce

Par bebenes

Bonjour,
J'ai divorcé par convention consentie mutuellement en 2023 sans demande de pension par les parties.
Les revenus de mr ont augmenté et les miens diminué après la vente d'un bien mis à la location.
Ces conditions me permettent elles de demander une pension?
Cordialement,
B. Dulin

Par yapasdequoi

Bonjour
Vous pouvez demander.
Mais pour l'obtenir il faudra les justificatifs de ressources et de charges de chacun.

La vente du bien locatif a-t-il vraiment diminué vos revenus ? Vous n'avez pas placé la somme reçue ? Ou réinvesti ?
Organiser volontairement une baisse de revenus est assez mal vu..
Et peut être sanctionné.

Par bebenes

Merci de votre réponse.
Non, je n'ai pas vendu pour cacher des biens... juste pour vivre. Pouvez vous m'indiquer comment cette somme qui ne sera pas reinvestie mais injectée en grande partie dans mon prêt immobilier actuel sera comptabilisée?

Par yapasdequoi

C'est un capital que vous utilisez pour un remboursement anticipé.
Du coup les échéances du crédit seront plus légères, non ?

Par bebenes

Ok. Je comprends le principe. Merci de vos réponses.